

Enquête Investissement Responsable

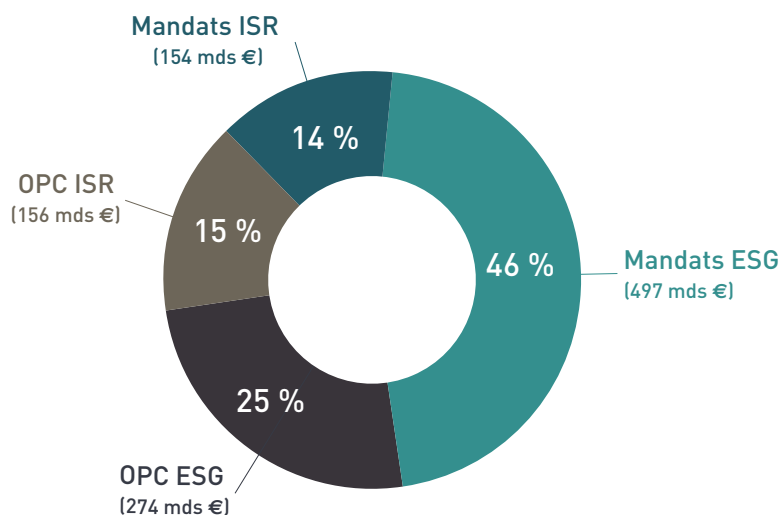
Pour la première année, l'AFG a collecté auprès de ses membres, les sociétés de gestion de portefeuille, des informations sur leurs activités de gestion d'investissement responsable (IR), en distinguant les offres ISR et les autres approches ESG. La publication des résultats consolidés est réalisée par l'AFG en collaboration avec le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR).

L'échantillon est composé de 48 SGP qui gèrent ensemble 3 450 mds €, répartis à parts égales entre les OPC et les mandats. L'étude ne comprend pas les stratégies d'exclusion seule. En tenant compte de ces dernières, l'encours IR s'établirait à 1 848 mds €.

Principaux résultats de l'enquête

- ▶ L'encours de la gestion Investissement Responsable en France s'établit à 1 081 mds €, dont 310 mds € en ISR et 771 mds € en autres approches ESG (hors stratégies d'exclusion seule).
- ▶ Confirmant le caractère à prédominance institutionnelle de ce marché, les mandats de gestion représentent 60 % (soit 651 mds €) des encours, contre 40 % (soit 430 mds €) pour les fonds d'investissement.
- ▶ L'encours des gestions IR représente près du tiers des encours gérés en France par les répondants à l'enquête. Plus spécifiquement, le poids des gestions ISR atteint presque un dixième de leurs encours.

Répartition des encours sous gestion IR
 (1 081 mds € à fin 2017)



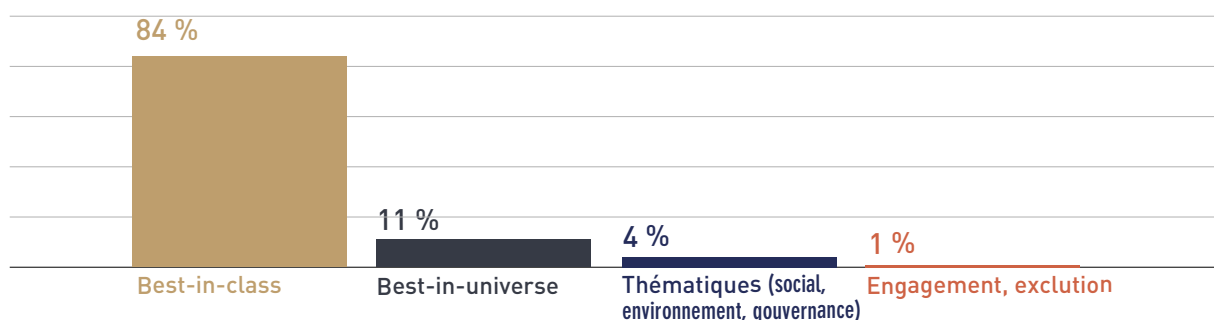
Focus sur la gestion des fonds et des mandats ISR

Les encours ISR s'élèvent à 310 mds €, soit 29 % du total de l'Investissement Responsable, en croissance de +12 % sur un an et de +14 % pour les seuls fonds d'investissement ISR.

► Répartition de l'encours ISR par stratégies utilisées

En France, les stratégies ISR se concentrent sur la sélection des entreprises les plus en pointe sur le développement durable. Les stratégies de sélection positives dominent le marché *Best-in-class*⁽¹⁾ (84 %), *Best-in-universe*⁽²⁾ (11 %), suivies des stratégies thématiques (4 %).

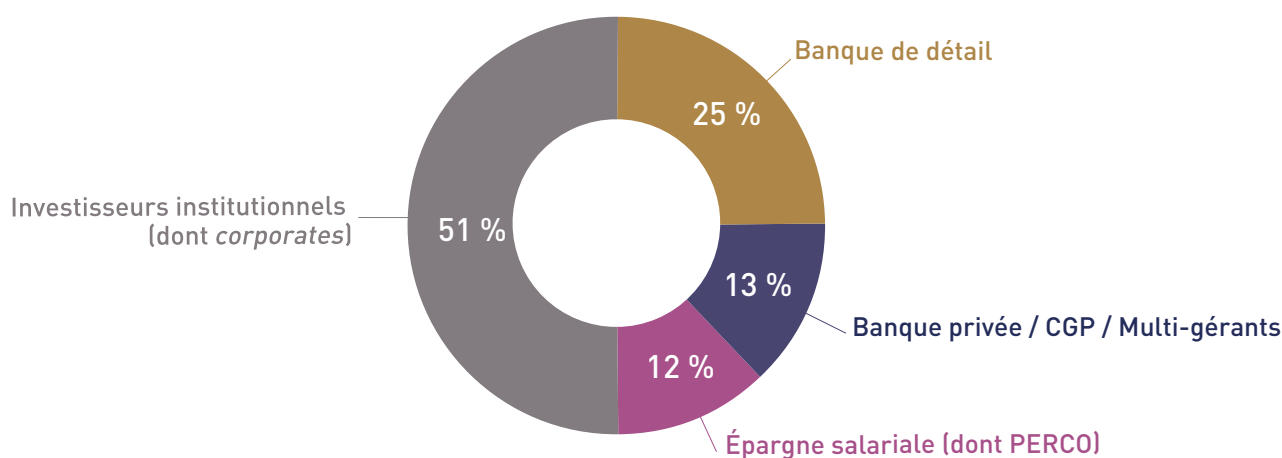
Ventilation des encours ISR par stratégie dominante
(données à fin 2017 / 310 mds €)



► Répartition de l'encours ISR par type de clientèle

Au global, les investisseurs institutionnels représentent 75 % de l'encours ISR. Plus en détail, les mandats ISR (154 mds €) sont gérés exclusivement pour des investisseurs institutionnels. Les encours des fonds d'investissement ISR (156 mds €) se partagent entre les investisseurs institutionnels (51 %) et les épargnants particuliers (49 %). La part des particuliers devrait continuer à progresser grâce à la multiplication des offres par les réseaux de distribution de produits d'épargne (assurance-vie, PEA, comptes-titres...) et à l'épargne salariale.

Zoom sur la ventilation de l'encours des fonds d'investissement ISR par type de clientèle
(données à fin 2017 / 156 mds €)



(1) *Best-in-class* : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie.

(2) *Best-in-universe* : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité.

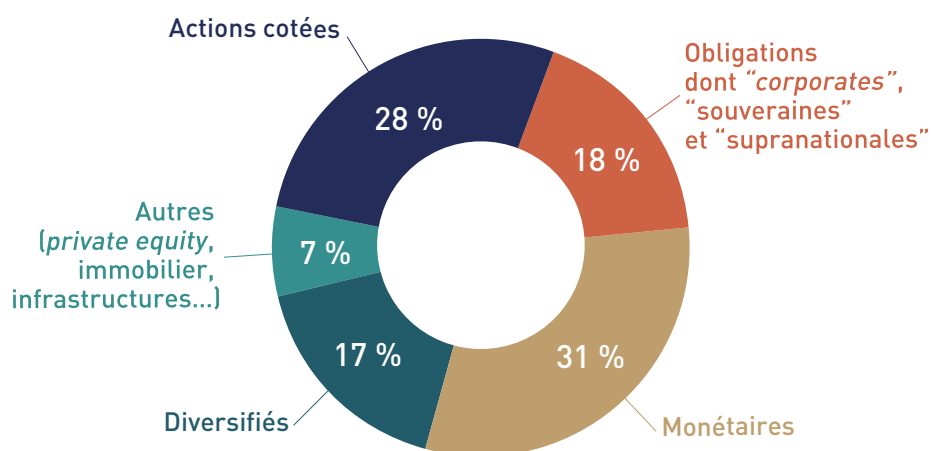
Best effort : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.

► Répartition de l'encours ISR par classes d'actifs

Dans l'ensemble, les titres obligataires représentent 54 % des encours ISR suivis par les actions cotées (16 %). S'agissant des mandats, les encours (154 mds €) sont orientés à 90 % vers les obligations, principalement "corporates".

Les encours des fonds ISR (156 mds €) se répartissent pour moitié entre les catégories de taux (obligataires et monétaires) et celles orientées actions (actions cotées, diversifiés). Les classes d'actifs non cotés représentent 7 % du total.

Zoom sur la répartition des encours selon les catégories de fonds d'investissement ISR (données à fin 2017 / 156 mds €)



► Principaux indicateurs de performance ESG publiés dans le cadre de la gestion des fonds d'investissement ISR

- **Environnement** : CO2 (empreinte carbone, intensité carbone, économies, scénario 2°C), part verte, part brune, consommation eau, empreinte eau, intensité hydrique...
- **Social** : taux de turnover, taux d'accidents, taux d'absentéisme, variation d'emplois, heures de formation, représentativité des femmes aux postes d'encadrement, controverses relatives aux droits de l'homme, conventions collectives, politique de fidélisation des salariés, gestion des carrières, attractivité de la marque employeur...
- **Gouvernance** : taux d'administrateurs indépendants, pourcentage de femmes au CA, rémunération de l'exécutif indexée aux critères ESG, politique anti-corruption et travail des enfants, indépendance des auditeurs, ouverture aux actionnaires minoritaires, séparation postes PDG et Président, compétences de l'équipe dirigeante...

Le cadre réglementaire et actions de l'AFG

Les autorités et la profession ont accompagné le développement de l'Investissement Responsable en s'assurant de la qualité des processus de gestion :

- ▶ Gérants et investisseurs doivent désormais communiquer sur leurs pratiques ESG (article 173 de la loi transition énergétique). L'AFG a développé un guide pratique pour aider les sociétés de gestion à déclarer l'intégration des critères ESG dans leurs politiques d'investissement. Elle a publié un guide professionnel traitant des "obligations durables" et une méthodologie permettant de calculer l'empreinte carbone des portefeuilles.
- ▶ Élaboration du "Code de Transparence" européen pour les fonds ISR ouverts au public, en collaboration avec le Forum pour l'investissement responsable (FIR) et Eurosif (*European Sustainable Investment Forum*). En France, 350 fonds adhèrent au Code de Transparence.
- ▶ Des labels ont été créés pour les fonds d'investissement par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère de l'Économie et des Finances : le Label TEEC (Transition Énergétique et Écologique pour le Climat) et le label ISR. L'AFG est organisme de promotion du Label ISR, aux côtés du FIR. Ce Label assure aux épargnants une meilleure compréhension des produits ISR en exigeant des gérants de ces produits plus de transparence et une meilleure qualité de l'information.

Les deux Labels publics ISR et TEEC, créés en 2015, trouvent leur place dans le marché :

- 157 fonds ont obtenu le Label ISR au 24 septembre 2018. Ils sont gérés par 34 sociétés de gestion pour un total de 41 milliards d'euros d'encours ;
- 22 fonds gérés par 15 sociétés de gestion bénéficient du Label TEEC.

Au niveau européen, cette tendance devrait se renforcer avec la mise en place du plan d'action de la Commission européenne sur la Finance Durable.

L'IR (Investissement Responsable) comprend :

- **les Fonds ISR** (Investissement Socialement Responsable) : « *L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.* » (Définition AFG-FIR, 2013) ;
- **les Fonds ayant d'autres approches ESG** tels que les Fonds thématiques ESG, les Fonds d'intégration des critères ESG, les Fonds d'exclusion, les Fonds d'engagement, les Fonds solidaires, les Fonds d'*impact investing*.

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 4 000 milliards d'euros d'actifs, dont 1 950 milliards d'euros en fonds de droit français et environ 2 050 milliards d'euros en gestion de mandats et de fonds de droit étranger.